
Nombre de membres en exercice: 15	Séance du lundi 23 septembre 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 16 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Philippe MASSARD.
Présents : 12	
Votants: 13	Sont présents: Philippe MASSARD, Jean-Marie LEBLANC, Frédéric JACQUET, Flavien CORMIER, Yohann PAYS, Karine RIVIER, Sébastien ERB, Sylvie ANTUNES, Cécile CORBIER, François SIRVENTE, François BELDA, Françoise DUVEAU Représentés: Françoise DE VOS par Sylvie ANTUNES Excuses: Sandrine DURAND, Thomas FREMONT Absents: Secrétaire de séance: Flavien CORMIER

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion du 11 septembre dernier avec le Chargé de Mission et l'Architecte Conseil de l'ADAC. Il fait part des éléments de réflexion sur lesquels il y a lieu de statuer. A savoir : si les travaux à entreprendre concerneraient également l'étage du bâtiment, de son usage et de son isolation ainsi que le choix du système de chauffage. Il rappelle que le projet d'un système de chauffage géothermique pour l'ensemble des bâtiments communaux serait beaucoup trop couteux. Par conséquent, le Conseil Municipal a décidé de sursoir à l'aménagement de l'étage mais souhaite qu'il soit prévu les arrivées d'alimentation pour les futurs travaux. Par ailleurs, il faut intégrer dans les travaux l'isolation de l'escalier et du palier. Nous allons donc prendre contact avec le bureau d'étude Baticonsult pour qu'il modifie les scénarios du système de chauffage (pompe à chaleur ou chaudière à gaz à condensation) avec possibilité de changement des radiateurs.

DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX (DEL 2024 011)

A la demande de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire, Mme Catherine CHAMPRENAULT est désignée pour exercer cette mission de référente déontologue des élus de la Commune de LA CHAPELLE AUX NAUX.

DEVIS REFECTION DE LA VOIRIE DE LA RUE DES YUTIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le revêtement d'une partie de la rue des Yutiers s'est passablement détérioré. Le devis de l'entreprise TPPL a été retenu pour ces travaux pour la somme de 11.861.77 € TTC.

PROJET DE STOCKAGE PAR BATTERIE

Monsieur le Maire présente le projet de l'entreprise GREENVOLT POWER SAS reçue fin août en Mairie. Cette société souhaite implanter un système de stockage d'énergie par batterie près du transformateur ENEDIS, rue de l'Aunay sur une parcelle communale. Ce rendez-vous consistait en un premier temps d'obtenir l'accord de principe de la Commune. Le projet ne pourrait avoir lieu qu'après l'accord d'ENEDIS et des différents services de l'Etat (SDIS, ADS, Préfecture...).

Il fera également l'objet d'une demande de permis de construire. Monsieur le Maire informe que dans le modèle de convention adressée, il est indiqué que la redevance au titre d'un bail serait de 1 € par mètre carré ainsi qu'une indemnité de 1 500 € HT par an. Cette parcelle faisant 13.819 m², cela représenterait environ d'une redevance de 15.000 € par an pour la Commune.

ECOLE

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est très bien passée. L'effectif est de 47 enfants répartis dans les 2 classes (19 CP et 28 CE1).

DECISIONS BUDGETAIRES - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2024-2025 (DEL 2024 012)

Les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2024-2025 sont de 4.10 € tarif enfant et 6.50 € tarif adulte.

Projet fresque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'école a répondu à la 3^{ème} édition du Budget Participatif organisée par le Conseil Départemental pour le projet d'une fresque sur le mur du préau de l'école. Cette dernière pourrait être financée à 100 %. Monsieur le Maire a émis un avis favorable sur ce projet. L'artiste n'a pas encore été recruté.

Par ailleurs, il informe qu'un autre projet a été présenté par une personne non connue pour l'installation d'une aire de jeux sur la « Plesse du Bourg » zone protégée. Monsieur le Maire a émis un avis défavorable sur ce dernier. La personne anonyme l'ayant sollicité ne s'est pas présentée pour demander l'avis de la Municipalité.

DELIBERATION SE PRONONCANT SUR LES CREANCES ETEINTES (DEL 2024 014)

Monsieur le Comptable Public du SGC de Chinon expose qu'il ne peut procéder au recouvrement de titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et/ou d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2019 et s'élève à 83.99 €.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal de la fin du contrat de l'employé saisonnier au 30 septembre 2024. Cet agent avait été recruté pour le remplacement de l'Adjoint technique pendant ses vacances. Or, il a été en arrêt de travail tout le mois d'août.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC D'ORANGE POUR L'ANNEE 2024 (DEL 2024 013)

La redevance d'occupation du domaine public d'Orange s'élève à 1 137.04 € pour l'année 2024.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Choix du fournisseur des colis de Noël

La Commission des Affaires Sociales se réunira le mardi 22 octobre 2024 à 11 heures afin de choisir le fournisseur pour les colis de Noël des séniors pour 2024.

- Préparation bulletin municipal n°33

La Commission Communication se réunira le jeudi 31 octobre 2024 à 17 h 30 pour la préparation du prochain Canard.

- Dates à retenir

La Cérémonie des Vœux du Maire aura lieu le samedi 04 janvier 2025 à 11 heures et la distribution des sacs jaunes, le samedi 11 janvier 2025 de 9 h à 12 h, à la salle polyvalente.

- Brocante de l'Association Familles Rurales

Monsieur le Maire et Madame la Présidente de l'Association Familles Rurales La Chapelle aux Naux – Lignièrès de Touraine tiennent à remercier les Membres du Conseil Municipal présents pour l'installation et démontage des barnums et de la buvette, lors de la brocante du 15 septembre dernier.

Le bilan de cette journée est particulièrement positif tant par l'ambiance que sur le plan financier.

- Regards « eau de pluie »

Il est demandé de faire vérifier les différents regards permettant l'évacuation des eaux de pluie. Il est rappelé aux administrés qu'il est important d'entretenir les abords des voies communales (ramassage des feuilles, élagage des haies) afin de faciliter le nettoyage de ces regards.

Fin de la séance 22 h.20.

Le Maire,



Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes.